

Les élus

46 conseillers départementaux, un binôme femme-homme par canton, élus pour six ans au suffrage universel direct lors des élections départementales.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 13/11/2024



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- Hôtel du Conseil départemental : de 8h00 à 17h00 Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

<u>04 66 76 76 76</u>